

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250610-28_2025-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à TISSEY, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p><u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Lionel MATHEY Bernouil : M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Yann WOJCIECHIWICZ Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Serrigny : Mme Nadine THOMAS Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, Mme Nadine THOMAS, Mme Véronique BURGEVIN.</p>
<p><u>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</u></p>	
<p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 56 - Présents : 38 - Absents : 18 <p>dont ayant donné Pouvoir :0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 38 	
<p><u>Compétence EAU :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 49 - Présents : 31 - Absents : 18 <p>dont ayant donné pouvoir :0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 31 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés supplés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY Chichée : Mme Nathalie OUDIN est suppléée par M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF est suppléé par M. Yann WOJCIECHIWICZ.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 <p>dont ayant donné Pouvoir :0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 16 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Vezannes : M. Laurent SEURAT.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 	<p><u>Délégués titulaires absents non excusés supplés</u> : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS est suppléé par M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Stéphane AUFRERE est suppléé par M. Xavier COLLON Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.</p>
	<p><u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Bérú : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Cheney : M. Thomas GRAPIN Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.</p>
	<p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Jean-Louis GONON, Maire délégué de Nuits-sur-Armançon.</p>
	<p><u>Date de convocation</u> : 30 mai 2025</p>
	<p><u>Délibération n° 28-2025</u></p>
	<p><u>Objet : FINANCES - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - Budget « eau » - c/6541</u></p>

Monsieur le Président informe le Comité syndical que Madame la Comptable publique a transmis, en date du 20/02/2025, un état de produits à présenter au Comité Syndical, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget du SET de certaines dettes pour un montant de 7 302,84€.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Après analyse des demandes, il sera proposé au comité syndical d'accepter d'accorder l'admission en non-valeur des titres des exercices 2019 à 2023 pour un montant total de 3 643,98€.

Après délibération le Comité syndical, à 36 voix pour 2 voix contre (M Xavier COLLON pour Fleys et la CCCVT) et 0 abstention :

ACCEPTE d'accorder l'admission en non-valeur des titres de l'exercice 2019 à 2023 pour un montant total de 3 643,98€,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de bien vouloir signer toutes les pièces pour reconnaître la somme de 3 643,98€ en tant que produit irrécouvrable,

DIT que ces dépenses seront imputées au chapitre 65, et 6541 « créances admises en non-valeur ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*